

**Mame Thierno Cisse**  
 Département de linguistique  
**Anna Marie Diagne**  
 Institut fondamental d'Afrique noire  
 Université Cheikh Anta Diop, Dakar

**Paul Muraille**  
**Marc Van Campenhoudt**  
 Centre de recherche Termisti  
 Institut supérieur de traducteurs et interprètes  
 Haute École de Bruxelles

## **REPENSER LE DICTIONNAIRE ÉLECTRONIQUE MULTILINGUE DANS UN CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

### **1 INTRODUCTION**

L'élaboration d'un dictionnaire multilingue poursuit, principalement ou accessoirement, un objectif d'intercompréhension entre les locuteurs de plusieurs langues. Les conditions d'élaboration de ce type de dictionnaire sont multiples et posent des problèmes récurrents de conception dès lors que l'on souhaite garantir une bonne équivalence entre les différentes entrées. La diversité des produits disponibles a déjà fait l'objet de nombreuses descriptions typologiques (p. ex. Quemada 1967, Hausmann 1989-1991, Marellò 1996), qui ne s'attardent guère sur les problèmes méthodologiques propres aux dictionnaires électroniques. Même si les lexicographes peuvent avoir du mal à le reconnaître, certains choix particuliers sont parfois liés à l'évolution d'un projet initial mal défini, à l'importation de données préexistantes, à la prise en compte d'impératifs extérieurs ou encore à l'ajout de nouvelles langues. Il n'est pas rare que ces choix remettent en cause le bon fonctionnement du produit final, imprimé ou disponible à l'écran.

Cette communication revient sur deux expériences de création d'une base de données lexicales auxquelles a participé le Centre de recherche en linguistique appliquée Termisti. La première concerne la gestion du projet « Adaptation du corpus de termes produits par les commissions ministérielles françaises de terminologie », qui a débouché sur la diffusion en ligne de la *Banque de données terminologique* de la Communauté française de Belgique (C.F.B.). La seconde concerne le projet « Conception d'un dictionnaire électronique unilingue wolof et bilingue wolof-français » mené en collaboration avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar<sup>1</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, nous tenterons de nous interroger sur notre pratique et sur les conditions de son évolution. En effet, ces deux chantiers se caractérisent par un déséquilibre manifeste dans le traitement des langues qui remet en cause les possibilités d'évolution des dictionnaires créés ou d'intégration de leur contenu au sein d'ensembles plus vastes.

---

<sup>1</sup>. La partie de cette contribution concernant le projet belge a été plus spécifiquement rédigée par Marc Van Campenhoudt, celle relative au dictionnaire wolof a été essentiellement prise en charge par Anna Marie Diagne, Mame Thierno Cissé et Paul Muraille.

## 2 LA BANQUE DE DONNÉES TERMINOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Le vaste chantier que constitue depuis 1998 l'élaboration de la *Banque de données terminologique* (désormais *B.D.T.*) de la Communauté française de Belgique a été décrit en détail par le professeur Michèle Lenoble-Pinson (2006) dans les mélanges offerts au professeur Daniel Blampain à l'occasion de son départ à la retraite<sup>2</sup>. Le centre de recherche Termisti a travaillé à l'enrichissement de cette *B.D.T.* dès l'origine, de même que le Centre de terminologie de Bruxelles (C.T.B.), dans le cadre de contrats de recherche passés avec la C.F.B. En l'état, la banque compte quelque 3 800 fiches couvrant 21 domaines différents et proposant systématiquement des équivalents en langues néerlandaise et allemande.

La mise en place en septembre 2007 d'un nouveau Conseil supérieur de la langue française et de la politique linguistique ainsi que le renouvellement de la commission de terminologie qui en dépend ont marqué le début d'un grand chantier de réflexion sur la politique terminologique. Ce temps de réflexion a débouché sur un avis officiel rendu à Mme la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, Fadila Laanan. Un des aspects de la réflexion a concerné la production d'équivalents allemands et néerlandais, qui est réputée faire l'originalité de cette base de données relevant de l'aménagement linguistique.

Nous développerons ici un point de vue déjà exposé devant cette commission, à savoir que cette banque de données ne saurait, en l'état, être présentée comme destinée au traducteur professionnel. Il ne s'agit en aucun cas de remettre soudain en cause un travail dans lequel le centre de recherche Termisti s'est beaucoup investi. Notre souci est plutôt que les avancées de la recherche scientifique en matière d'élaboration de banques de données terminologiques multilingues soient prises en compte, de manière à mieux appréhender les objectifs de ce chantier de grande importance.

### 2.1 La nomenclature

La première réflexion qui vient à l'esprit d'un utilisateur lambda de la base de données *France Terme* ou de son équivalent belge est la nature hétéroclite du corpus lexical rassemblé.

Tout d'abord, on y compte un nombre non négligeable de termes spécialisés qui sont entrés dans la langue générale (p.ex. *A.D.S.L.*, *antivirus*, *applet* ou encore *U.R.L.* dans le domaine de l'informatique). La lenteur du processus de recommandation explique sans doute en partie ce phénomène, l'examen des propositions françaises par les experts belges retardant encore davantage la diffusion au sein de la *B.D.T.* des termes recommandés. Par ailleurs, les termes anglais ont largement le temps de s'implanter dans l'usage spécialisé puis de passer, pour certains, dans l'usage courant, les technologies de veille ne semblant guère utilisées en France pour les traiter dès leur première attestation dans les écrits spécialisés. Il est à craindre que l'absence d'une véritable dynamique visant à proposer une expression française beaucoup plus en amont affaiblisse d'emblée les performances du processus. Tout porte à croire que nombre de traducteurs professionnels seront peu tentés de recourir à un équivalent non implanté dans l'usage de leurs clients, voire rejeté par ceux-ci<sup>3</sup>.

<sup>2</sup>. Daniel Blampain fut l'un des principaux initiateurs de ce projet au terme d'une recherche portant sur les spécificités des vocabulaires spécialisés en Belgique (Van Gysel 1995 et 1997).

<sup>3</sup>. Le traducteur professionnel qui travaille pour des spécialistes de l'aéronautique va-t-il oser utiliser *aillette* (344 pages indexées en France par *Google*, au singulier ou au pluriel, le 8 février 2009) à la place de *winglet* (22 230 pages indexées en France à la même date, au singulier ou au pluriel) ?

Ceci nous conduit à une deuxième observation : la réunion de l'ensemble des recommandations « terminologiques » dans une base de données ne débouche pas sur la mise à disposition d'un outil similaire au *Grand Dictionnaire terminologique*, dans lequel l'Office québécois de la langue française (O.Q.L.F.) veille à ce que la langue de spécialité soit décrite systématiquement, domaine par domaine. Ainsi, dans le domaine maritime, les banques belge et française traitent le terme anglais *sea-mark* en lui proposant comme équivalent normalisé *amer*. La prise en compte de tous les types d'amers aurait sans doute amené un autre point de vue : ainsi, le très rigoureux *Dictionnaire hydrographique* de l'Organisation hydrographique internationale, auquel collaborent les meilleurs spécialistes français<sup>4</sup>, distingue *landmark* = *amer*, *sea-mark* = *amer artificiel* et *clearing mark* = *amer de sécurité*.

Dans le processus de la Communauté française de Belgique, on suit l'approche française où la notion de « domaine » ne sert pas à circonscrire l'ensemble d'un vocabulaire spécialisé. Le domaine est le commun dénominateur d'un groupe d'experts examinant des emprunts au sein d'une sphère d'activité aux contours très larges. Quand bien même certaines commissions ont pu travailler de manière systématique, la nomenclature est majoritairement liée à des cas d'emprunts à la langue anglaise. Ce faisant, on risque d'être perçu comme adoptant une posture de rejet, là où d'autres, comme les Québécois et les Catalans, se placent dans une démarche de mise à égalité.

Par ailleurs, en Communauté française de Belgique, l'emprunt à l'anglais est très présent, mais il côtoie l'emprunt à la langue néerlandaise, très largement dominante dans nombre de processus communicationnels, qu'ils relèvent de l'espace de l'administration publique ou de l'initiative privée. L'emprunt à l'anglais passe, d'ailleurs, pour une partie, par le biais de la langue néerlandaise, nombre de textes étant traduits ou rédigés par des personnes ne disposant pas d'une formation de traducteur ou qui ne sont pas francophones de langue maternelle. Dès lors que l'on a choisi de ne traiter que des emprunts relevés en France, on s'est malheureusement résolu, dans le même temps, à ne pas considérer le corpus spécifique à la Belgique (*kern*, *ring*, *L.P.G.*, *kicker*, *training*, *fancy-fair*, *lift*, *dealer*...) et l'on ne s'est pas davantage doté des moyens de veille adéquats pour observer les nombreux emprunts présents dans les domaines spécialisés<sup>5</sup>.

Cet ensemble de caractéristiques implique que le lecteur modèle de la *B.D.T.* semble devoir être, en Belgique francophone, une personne convaincue de la défense d'une cause et prête à accepter les lacunes lexicales de la banque. Les autres consultants risquent d'être déçus, voire de rejoindre le rang des adeptes de la moquerie.

## 2.2 La dimension multilingue

### 2.2.1 L'OBJECTIF DE TRADUCTION

Ni *France Terme* ni la *B.D.T.* ne constituent des dictionnaires de traduction, au sens propre. L'absence, déjà citée, de démarche systématique constitue un premier élément qui permet de

<sup>4</sup>. Le Service hydrographique et océanographique de la marine française (SHOM) héberge sur son serveur la version électronique de ce dictionnaire rédigé en français par des spécialistes de cet organisme ([http://www.iho.shom.fr/Dhydro/Html/site\\_edition/consultation.html](http://www.iho.shom.fr/Dhydro/Html/site_edition/consultation.html)).

<sup>5</sup>. Ainsi dans le domaine des télécommunications maritimes, le terme *mariphone*, du néerlandais *marifoon*, et nombre d'abréviations du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM, en anglais : *GMDSS*) ne sont pas traduites en français, contrairement à la pratique observée en France et en dépit de l'existence d'équivalents dans la base de données terminologique *Termite* de l'Union internationale des télécommunications (*GMDSS*, *MRCC*, *EPIRB*, *SART*, *CRR*, *SART*, *SRC*, etc.). De même, la *Liste officielle des navires de mer belges et de la flotte de la Marine* utilise-t-elle systématiquement des abréviations du néerlandais sans que cela ne semble poser de problèmes à quiconque.

l'affirmer. Au-delà de ce constat, il convient d'observer que les fiches proposées ne peuvent satisfaire aux exigences d'un véritable dictionnaire de traduction bidirectionnel.

Rappelons ici que pour la plupart des utilisateurs non professionnels, le dictionnaire multilingue est, en réalité, avant tout un dictionnaire de thème. Comme produit commercial, il vise un utilisateur qui cherche à s'exprimer dans une langue étrangère : dans la partie français-anglais d'un dictionnaire bilingue, le métalangage est généralement en langue française, preuve que l'on s'adresse à un lecteur francophone soucieux de bien s'exprimer en anglais. Le métalangage sera, à l'inverse, l'anglais dans la partie anglais-français. Un véritable dictionnaire de traduction est, quant à lui, un dictionnaire de version, le traducteur honnête et rigoureux n'acceptant de traduire que vers sa seule langue maternelle. Pour rare qu'il soit, le dictionnaire de traduction véritable est généralement un dictionnaire spécialisé, tel le *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière anglais-français avec index français-anglais* (Ménard et al., 1994).

Le titre de ce dernier ouvrage nous conduit à rappeler que le dictionnaire bilingue de la langue générale comporte habituellement deux dictionnaires monodirectionnels distincts, inversant les langues source et cible. Dans une base de données terminologique adoptant une démarche conceptuelle, cette pratique n'a pas cours : tous les termes des différentes langues sont décrits sous la même entrée. Comme dans les terminographies imprimées, une langue domine pourtant souvent les autres : elle est la seule pour laquelle sont fournies des définitions, elle est utilisée dans tous les intitulés de champs, elle sert systématiquement de métalangage, elle comporte beaucoup plus de synonymes, etc. Il est fréquent, dans ce cas, que la langue dominante a fait l'objet d'une étude systématique, à la différence des autres langues, pour lesquelles les équivalents produits sont le fruit d'un travail de compilation des dictionnaires existants. Dans ce type de dictionnaire, les équivalences sont surtout établies de la langue dominante vers les autres langues.

Force est de constater que le français est la langue dominante de *France Terme* et de la *B.D.T.* : elle sert systématiquement de métalangage ; la catégorie grammaticale, les définitions et les notes sont fournies uniquement dans cette langue. *A priori*, le français sert donc comme langue source dans la *B.D.T.* et les autres langues comme langues cibles, ce qui ne permet d'envisager que trois sens monodirectionnels de traduction (version) : FR→EN, FR→DE, FR→NL et destine la banque au traducteur allophone. Le fait que la nomenclature française exclut un certain nombre de termes synonymes a pour conséquence paradoxale que l'on ne pourra traduire que l'usage de termes normalisés.

Une vraie base de données terminologique multilingue destinée aux traducteurs doit permettre d'intervertir les langues source et cible à l'intérieur d'une même fiche. En l'occurrence, la banque quadrilingue (EN, FR, DE, NL) de la C.F.B. devrait censément être multidirectionnelle et donc permettre de traduire selon douze couples de langue distincts<sup>6</sup>. Ce fonctionnement n'est possible qu'à certaines conditions, la première étant de mener une étude systématique de la terminologie utilisée au sein de textes rédigés par des spécialistes patentés dans chacune des langues considérées.

L'absence de respect de cette contrainte a plusieurs implications. D'abord, concernant l'ajout des langues néerlandaise et allemande à la *B.D.T.* : à défaut de pouvoir multiplier les budgets, on doit se contenter du travail d'un locuteur natif, fondé sur la compilation de sources aisément accessibles : dictionnaires, textes en ligne, experts éventuels. Il n'est pas rare que, ce faisant, l'on découvre que l'anglicisme constitue, en réalité, un véritable internationalisme<sup>7</sup>. Ainsi, dans le domaine de l'audiovisuel, des termes anglais comme *drop-out*, *playback*, *preview*, *casting director*, *brain-storming*,

<sup>6</sup>. Selon la formule 4<sup>2</sup>-4, soit : EN→FR, EN→NL, EN→DE, FR→EN, FR→NL, FR→DE, DE→EN, DE→FR, DE→NL, NL→EN, NL→FR et NL→DE.

<sup>7</sup>. « Terme qui a la même forme orthographique ou phonémique ou une forme presque identique dans de nombreuses langues. » (ISO 12 620 1999 : A.2.1.6)

*flashback* ou *tuner* sont-ils reproduits tels quels en néerlandais et en anglais. Se posent alors la question de la nécessité d'éviter le terme emprunté dans ces langues et, partant, celle du sens qu'il y aurait à réaliser un travail d'aménagement linguistique en lieu et place des organismes éventuellement compétents, telle la *Taalunie*.

Mais la question majeure reste celle d'un dictionnaire déséquilibré, dont la nomenclature est constituée de recommandations dans une langue (le français) et où les équivalents des deux autres langues ajoutées (le néerlandais et l'allemand) sont identifiés par la compilation de dictionnaires plus ou moins fiables, voire par l'observation de l'usage. Poser cette question conduit inéluctablement à s'interroger sur l'établissement de la nomenclature anglaise.

*France Terme* et la *B.D.T.* permettent-elles de traduire au départ de l'anglais ou vers cette langue ? L'affirmer avec force serait abusif. De notoriété publique, la nomenclature est constituée au départ sur la base de la présence de termes anglais en langue française. Dans les faits, chaque commission semble avoir travaillé avec pragmatisme (Depecker 2001 : 369-371), mais avec une vigilance particulière par rapport à l'irruption de termes anglais. Si la prise en compte de synonymes dans cette langue atteste d'une volonté d'exhaustivité, la nomenclature ne semble pas constituée pour autant sur la base de la réalité de l'usage des spécialistes anglophones observée systématiquement dans des corpus oraux ou écrits et sur la base d'enquêtes.

Même en français, le travail est partiel, puisque tous les termes utilisés ne sont pas considérés voire admis. On peut penser que les membres des commissions françaises sont attentifs à proposer les synonymes en usage et que l'Académie française est prête à les enregistrer. Il reste que l'on observe, surtout pour les termes passés dans la langue générale, des refus de validation (songeons au cas de *blogue*).

L'effort en Communauté française a consisté jusqu'à cette date à interroger un nombre restreint d'experts à propos de leur usage et à prendre en compte leur avis par deux fois : en amont de la décision française et ensuite au sein de la commission de terminologie de la C.F.B. (Lenoble-Pinson 2006 : 132-133). On trouve donc dans la *B.D.T.* des termes correspondant à un usage propre à la C.F.B. Du fait de la souveraineté des entités fédérées, on y trouve parfois même des termes refusés par l'Académie (*blogue*...).

## 2.2.2 L'ÉMERGENCE NOUVELLE DES CORPUS

La méthodologie élaborée en C.F.B. voici plus de dix ans n'intégrait pas l'exploitation systématique de corpus, jusqu'alors réputés difficiles à constituer, surtout si l'on souhaite le faire en se limitant aux productions écrites d'une communauté de quelque quatre millions de locuteurs. Aujourd'hui, grâce à Internet, l'accès aux textes spécialisés est grandement facilité et permet de remettre en contexte l'avis d'un expert qui n'est plus conçu comme le locuteur idéal. Les recherches ponctuelles sont, *a priori*, aisées à entreprendre sur la toile. Le recours à un moteur de recherche comme *Google* est souvent éclairant, mais ne doit pas conduire à négliger des moteurs plus spécifiques indexant en priorité les textes spécialisés. Des moteurs axés sur les publications universitaires comme *Scholar Google*, *Article Science*, *Scirus*, voire des moteurs très spécialisés comme *Cismef* (médecine), *In-extenso* (sciences humaines et sociales) ou encore *Scitopia* (sciences de l'ingénieur) s'avèrent des ressources non négligeables, même si le français y demeure parfois minoritaire.

Il reste que la toile ne constitue pas en soi un corpus spécialisé et que son interrogation ponctuelle ne permet pas de découvrir toute la terminologie d'un domaine, puisqu'on ne peut effectuer des recherches qu'au départ des termes déjà connus et dans les seuls textes déjà indexés. Sans

entrer dans un large débat d'écoles, nous soulignerons qu'une recherche terminologique de grande ampleur ne peut pas faire l'économie de la constitution d'un corpus clairement délimité, conçu selon des critères stricts dans le cadre des spécificités de la recherche (cf. Pearson 1998 et Bowker 1999) et évoluant au fil du temps. Seule la recherche méticuleuse de candidats-termes au sein de semblables corpus, en dialogue avec les experts, permet de rendre compte de la réalité de l'usage dans toute son originalité et sa diversité et de dépister les néologismes et emprunts émergents.

Il est clair qu'au terme de dix années d'enrichissement de la *B.D.T.*, on ne peut plus penser l'aménagement en ignorant la rapidité avec laquelle les usages se répandent sur Internet et l'aisance avec laquelle n'importe quel internaute peut se faire un « jugement » rapide, basé sur de simples dénombrements qui font fi de la qualité des pages indexées<sup>8</sup>. Une base de données terminologique doit donc absolument apporter un complément de contenu par rapport à une simple interrogation en ligne d'un moteur généraliste.

### 2.2.3 ÉQUIVALENCE ET RÉALITÉ DE L'USAGE

On l'aura compris, notre point de vue est qu'un dictionnaire de traduction doit avoir l'honnêteté de rendre compte de tous les usages, même s'il entend en privilégier certains. On imagine que des attestations des divers synonymes anglais présentés dans *France Terme* et puis dans la *B.D.T.* ont bel et bien été observées en langue française spécialisée. S'il devait plutôt s'agir d'équivalents en langue anglaise, cela signifierait qu'on adopterait une attitude descriptive en anglais mais prescriptive en français. Ceci serait hautement dommageable pour l'acte de traduction : le traducteur anglophone ne trouverait pas tous les usages lexicaux du français auxquels il pourrait être confronté dans les textes spécialisés et le traducteur francophone se verrait en quelque sorte « infantilisé », privé de la liberté de choisir en fonction de la situation d'énonciation entre le terme recommandé et la diversité des autres usages. Il convient de noter ici que, tenant compte de ce risque, l'attitude constante de la commission de terminologie en C.F.B. a toujours été de rendre compte de la diversité des usages observés en Belgique francophone (Lenoble-Pinson 2006 : 133-135).

L'argumentation qui vient d'être développée est, bien entendu, valable pour les autres langues présentes dans la banque, en l'occurrence le néerlandais et l'allemand. Pour rendre compte de l'usage des spécialistes dans ces langues, il conviendrait de mener un travail descriptif des emplois réels en contexte et non de procéder à une simple compilation de sources. Quand bien même celui-ci serait effectué, la traduction depuis ou vers l'anglais et le français demeurerait problématique en vertu des arguments précités.

À défaut d'être un dictionnaire de traduction, la *B.D.T.* pourrait-elle, à l'image du dictionnaire bilingue classique, être présentée comme un dictionnaire de thème ? Nous en doutons fortement : un francophone y découvrirait peu de termes de son usage, puisque sa nomenclature est lacunaire et qu'elle ne décrit pas l'usage, mais propose un « bien dire ». Le paradoxe serait que l'allophone qui cherche à s'exprimer en français le fasse dans le meilleur respect des recommandations officielles. On verrait ainsi un anglophone éviter l'anglicisme par ignorance de la possibilité d'utiliser le terme de sa langue... et risquer de ne pas être compris de son interlocuteur francophone, qui ne connaîtrait que l'anglicisme.

Nos recherches métalexigraphiques (voir notamment Van Campenhoudt 1996 et 2001) ont montré que tout ajout d'une nouvelle langue dans un dictionnaire ou une base de données multilingue pose la question de l'absence d'isomorphisme entre les langues (Lyons 1970 : 45). Cette problématique semble avoir été initialement prise en compte par les commissions de terminologie en

<sup>8</sup>. Ainsi, le décompte des attestations de *winglet* et d'*ailurette* cité dans la note 3 ne tient-il nullement compte de la qualité des auteurs des pages indexées.

France (Depecker 2001 : 398-400). L'établissement d'une équivalence rigoureuse suppose de considérer des phénomènes tels que les trous lexicaux, les chevauchements et les inclusions. Ceci implique, outre une approche monosémique, une révision des définitions dans chacune des langues prises en compte et l'application du principe d'équivalence chaque fois qu'une langue est ajoutée (Van Campenhoudt, *op.cit.*).

Sans doute par fidélité au travail réalisé en France, on n'a guère envisagé un tel redécoupage<sup>9</sup> lors de l'établissement d'équivalences avec le néerlandais et l'allemand, certaines fiches étant même polysémiques sans que l'on ait suffisamment pris la mesure des implications de cette polysémie quant aux choix du synonyme et de l'équivalent (voir, p. ex., *dérive*, *banque de gènes*, *oncogène* ou encore *caloporteur*). Ainsi, dans le cas de la fiche *dérive*<sup>10</sup>, les termes anglais *drift* et *fin* sont abusivement confondus comme synonymes en anglais du fait de la présence de deux définitions liées à la polysémie de *dérive* en français : « 1. Variation lente et continue d'une grandeur. 2. Plan fixe d'un empennage. » Aucun lien n'est établi entre *fin* et la seconde acception, laquelle n'est prise en compte ni en allemand ni en néerlandais.

L'équivalence devrait être toujours recherchée pour chaque langue par rapport au contenu de la définition française, puisque l'équivalence est fondée sur le sens et que le français joue un rôle dominant (cf. 2.2.1). Dans les faits, il semble évident que les équivalents ont, dans de nombreux cas, été recherchés sur la base du terme anglais. Cette démarche paraît logique lorsqu'on sait que la banque est perçue comme diffusant des équivalents aux emprunts anglais et qu'elle est souvent présentée comme telle, p. ex. dans la brochure *Aguiche* (2007) diffusée par la Communauté française de Belgique. Ceci nous conduit à nous interroger sur le rôle de langue-pivot que la *B.D.T.* nous semble attribuer de manière sous-jacente tantôt au français, tantôt à l'anglais, alors que toutes les faiblesses du principe de la langue-pivot ou de la langue prétendument « universelle » ont été critiquées de très longue date en traduction comme en lexicographie multilingue (voir, p. ex., Auroux 2000).

Un rôle de langue-pivot dévolu à l'anglais est d'autant plus paradoxal que le français constitue clairement la langue dominante. Ce constat renvoie inévitablement à la question de la qualification de la langue anglaise et à celle de l'établissement de sa nomenclature. Le terme anglais est-il un emprunt ou un équivalent ? L'ambiguïté est déjà présente dans *France Terme* et subsiste dans le travail réalisé en C.F.B., ainsi qu'en témoigne la présentation de la brochure *Aguiche* (2007 : 5) : « Comme la plupart des termes correspondent à des emprunts anglo-américains, ils sont d'emblée accompagnés de ces équivalents étrangers. »

### 2.3 Diffuser la banque pour ce qu'elle est

Pour argumentée qu'elle soit, notre critique semblera sans doute radicale. Elle devrait conduire, à notre sens, à mieux envisager la diffusion de la *B.D.T.* en insistant sur ce qu'elle est réellement plutôt que sur ce qu'elle n'est pas. Elle a été jusqu'à présent l'instrument d'une politique d'aménagement linguistique visant à moduler en fonction de la réalité de l'usage belge francophone le contenu des recommandations officielles françaises. La fourniture d'équivalents peut aider à mieux cerner la portée du terme pour qui travaille dans une situation de multilinguisme. Présentées comme telles, les fiches de recommandation pourraient utilement être intégrées au sein de bases de données terminologiques utilisées par des services de traduction. Un balisage X.M.L. conforme aux standards

<sup>9</sup>. Des fusions de fiches ont pourtant parfois été opérées pour d'autres raisons, là où la France distinguait deux équivalences distinctes. Ainsi, « Les deux fiches françaises *débat-spectacle* et *émission-débat* (*talk-show*) sont réduites à une seule qui présente *émission-débat* en entrée et *débat-spectacle* en synonyme parce que la commission belge a estimé que la distinction entre les deux types d'émission n'était pas toujours perceptible. » (Lenoble-Pinson 2006 : 134).

<sup>10</sup>. Cette fiche, issue de l'arrêté du 12 janvier 1973, ne semble plus figurer dans *France Terme*.

de l'Organisation internationale de normalisation permettrait d'identifier correctement chaque catégorie de données et de préciser les termes qui ont statut de recommandation en français. Les procédures d'échange avec des formats tels T.B.X. ou GENETER en terminologie et OLIF en ingénierie linguistique garantiraient leur intégration dans des ensembles beaucoup plus vastes et leur disponibilité dans des outils de traitement automatique ou d'aide à la traduction et à la rédaction. On remplirait ainsi un objectif de dispersion à l'écrit que jamais une brochure récapitulative ou un site web ne rendront possible.

Les formats d'échanges terminologiques conçus dans le respect de la norme T.M.F. (ISO 16 642 2003) impliquent une structuration hiérarchique des données où chaque langue est décrite de manière autonome tout en dépendant d'un même concept. Ceci implique clairement l'abandon de l'usage explicite ou implicite d'une langue-pivot au sein de la fiche multilingue. Le défi de la conversion vers X.M.L. est donc de dépasser une simple représentation textuelle du dictionnaire – telle qu'elle apparaît, par exemple, dans les exportations au format R.T.F. permises dans *France Terme* – pour répondre à cette exigence.

### **3 CONCEPTION D'UN DICTIONNAIRE ÉLECTRONIQUE UNILINGUE WOLOF ET BILINGUE WOLOF-FRANÇAIS**

Le projet « Conception d'un dictionnaire électronique unilingue wolof et bilingue wolof-français »<sup>11</sup> est né d'une volonté de partage de leur expérience de terrain entre des chercheurs de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), d'une part, et de l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes (ISTI), d'autre part<sup>12</sup>. Les initiateurs ont envisagé ce projet d'expérimentation concrète de leurs méthodologies et technologies de recherche afin de proposer un dictionnaire électronique du wolof qui participe au rayonnement de cette langue, qui soit compatible avec les standards de l'ingénierie linguistique et qui, de par son format et son contenu, soit aisément exploitable à des fins diverses, dont l'enseignement, la recherche linguistique, la traduction et la bureautique. Quatre doctorants de l'Université de Dakar<sup>13</sup> ont participé au projet, qui faisait suite à une recherche appliquée portant sur la graphisation des langues du Sénégal et de Mauritanie<sup>14</sup> (Cisse *et al.* 2004).

Au Sénégal, les Wolofs représentent 43 à 44 % de la population, estimée à près de 11 millions d'habitants. La langue wolof est parlée par 80 % de la population et constitue, de ce fait, la langue véhiculaire la plus importante. Le français est la langue officielle du pays, c'est la langue de l'administration, de l'école, de la promotion sociale...

#### **3.1 Les objectifs du projet**

À l'origine, les principaux objectifs du projet étaient :

1. Élaborer un dictionnaire bilingue en tenant compte des nombreux emprunts (lexicalisés) au français. Un dictionnaire électronique wolof-français est un outil d'aide dans l'enseignement en milieu

<sup>11</sup>. Ce projet a été financé par le réseau Lexicologie, terminologie, traduction (L.T.T.) de l'Agence universitaire de la francophonie (A.U.F.) de 2005 à 2007. Il est présenté sur Internet à l'adresse <http://flsh-dico-wolof.ucad.sn>.

<sup>12</sup>. Anna Marie Diagne (Institut fondamental d'Afrique noire) et Mame Thierno Cissé (Département de linguistique) pour l'UCAD, Marc Van Campenhoudt et Paul Muraille (Centre de recherche en linguistique appliquée TERMISTI) pour l'ISTI.

<sup>13</sup>. Mlle Ndèye Fatou Thiaw et MM. Noël Bernard Biagui, El Hadj Dieye et Dame Ndao.

<sup>14</sup>. <http://www.termisti.refer.org/ltt/ltt.htm>.

bilingue (le français étant la langue de l'enseignement général au Sénégal), il est indispensable pour la traduction et constitue de ce fait un biais important pour une présence du wolof sur Internet.

2. Entrer les définitions des mots en wolof pour permettre d'aller à terme vers un deuxième dictionnaire unilingue. Il s'agit d'un outil d'importance pour la post-alphabétisation et pour l'utilisation effective du wolof dans le système d'enseignement formel.

3. Proposer des exemples pour illustrer certaines entrées en exploitant des corpus et si possible choisir des proverbes, dictons, sentences, etc. pour faire vivre la culture locale.

4. Produire les sorties X.M.L. nécessaires pour une intégration dans des outils d'ingénierie linguistique selon les standards en vigueur.

5. Concevoir les modèles X.S.L. (feuilles de style) permettant à quiconque d'interroger le dictionnaire en ligne ou hors ligne en produisant une diversité de modes de présentation.

Un des points clés de la méthodologie retenue a été la constitution d'un corpus électronique de trente-cinq textes rédigés en wolof, dont l'exploitation systématique à l'aide d'un concordancier a permis d'enrichir nettement la nomenclature réunie par la consultation des dictionnaires déjà publiés (Cisse *et al.* 2008 : 165-166).

L'encodage des données lexicographiques s'est effectué à l'aide du gratuitel *Toolbox* (version 1.5) de SIL International<sup>15</sup>, bien connu des africanistes. Le modèle de données retenu privilégie une approche monosémique de manière à garantir au mieux l'établissement des équivalences et à demeurer compatible avec les exigences de l'ingénierie linguistique. Le choix des outils logiciels et des modes de représentation X.M.L. est sous-tendu par la volonté de (1) fournir un modèle et un format de conception « universalisé » (techniquement) pour permettre une réutilisation des données par des linguistes sans nécessité d'un « traitement lourd » et (2) d'arriver à ce que le modèle soit aisément exploitable pour l'enrichissement des données par les publics cibles notamment les enseignants et les chercheurs.

### **3.2 Déséquilibre des langues et problématique de la langue-pivot : vers un rééquilibrage**

Comme l'indique son intitulé, le projet porte sur un dictionnaire monolingue et un complément bilingue. Le modèle initialement retenu était donc volontairement déséquilibré au début pour privilégier une langue par rapport à l'autre ; c'est surtout le wolof qui doit être décrit vu la pauvreté des ressources lexicales et autres existant en wolof, *a fortiori* au format numérique, le français étant lui déjà très bien doté. Cette option nous a mené vers une base de données « riche » pour une langue (le wolof), et « pauvre » pour l'autre (le français) ; la primauté donnée au wolof se reflète dans la structure même de la fiche de saisie (figure 1).

<sup>15</sup>. <http://www.sil.org/computing/toolbox>.

The screenshot shows a software window titled 'Toolbox - [Formes\_textes\_1a.txt]'. The window has a menu bar (File, Edit, Database, Project, Tools, Checks, View, Window, Help) and a toolbar with various icons. A search filter is set to '[no filter]'. The main area is divided into two columns. The left column lists fields with backslash prefixes, and the right column shows their corresponding values.

\lex	Lexème wolof	añ
\uttW	Transcription phonétique	[ʔɛŋʔ]
\fsLW	Fichier son du lexème wolof	
\catW	Catégorie grammaticale du lexème wolof	туру bokkaale
\clasW	Classe nominale du lexème wolof	b-
\srcLW	Source du lexème wolof	
\defW	Définition du lexème wolof	lekku diggu bëcëg
\srcDW	Source de la définition du lexème wolof	
\attW	Contexte d'attestation du lexème wolof	
\srcAW	Source du contexte d'attestation du lexème wolof	
\nusW	Note d'usage du lexème wolof	
\varW	Variante du lexème wolof	
\synW	Synonyme du lexème wolof	
\homW	Homonyme du lexème wolof	añ
\exDerW	Expression dérivée du lexème wolof	
\lexSrcW	Lexème source de l'expression dérivée	
\tradFlex	Traduction française du lexème wolof	déjeuner
\catF	Catégorie grammaticale de la traduction française	nom
\phrW	Phrase d'illustration du lexème wolof	Sama añ bi dafa naaje tey.
\fsPhrW	Fichier son de la phrase d'illustration	
\tradPhrW	Traduction française de la phrase d'illustration	Mon déjeuner est tardif aujourd'hui.
\aut	Auteur de la fiche	MTC
\stat	Statut de la fiche	OK
\cmt	Commentaire	
\autStat	Auteur du statut de la fiche	AMD
\dat	Date de dernière modification de la fiche	19/Aug/2007

Figure 1

Par ailleurs, *Toolbox*, l'outil utilisé pour la mise en place du schéma, impose une contrainte forte sur l'organisation même des données, à savoir que l'ensemble des données, quelle que soit la langue concernée, est consigné dans une même table de la base, car l'outil n'a pas été conçu pour être un système de gestion de bases de données (S.G.B.D.). Pour ces deux raisons, le dictionnaire produit sur la base de ce schéma se rapproche de ce que Carla Marella (1996 : 46, 50-51), s'inspirant de Bernard Quemada (1967 : 52), qualifie, dans un panorama typologique des dictionnaires bilingues, de dictionnaire « semi-bilingue » ou « monolingue bilingualisé ». Ce déséquilibre assumé, évident en raison même des langues concernées, n'est pas sans effets pervers. L'un d'eux nous est apparu lors de la recherche d'équivalences en français du lexème wolof et de sa phrase d'illustration. Ce déséquilibre nous a semblé susceptible de constituer un « handicap macrostructurel » dès lors que, conformément à l'un des objectifs du projet – proposer un modèle aisément réutilisable pour des dictionnaires monolingues avec un volet bilingue –, notre modèle serait appliqué à deux langues

pauvres en « matériel » lexical disponible<sup>16</sup>, numérisé ou non (p. ex. wolof et soninké), ou à une configuration trilingue et plus.

Ce constat a pu être vérifié par Anna Marie Diagne quand elle a tenté d'appliquer le modèle du projet à la collecte de ressources lexicales dans quatre langues du Sénégal (wolof, soninké, menik, laala), avec pour contrainte l'usage, à titre provisoire, du français comme « langue-pivot ». Un tel projet doit permettre la saisie d'informations « riches » dans toutes les langues concernées. Nous avons donc revu notre modèle de données de façon à ce que l'universalité de la solution technique mise au point soit complétée par un schéma « modulaire », au sein duquel les langues sont structurellement sur pied d'égalité et où le choix d'un déséquilibre dans le traitement réservé aux langues ressort de la volonté et des fins poursuivies par l'utilisateur du modèle (figure 2).

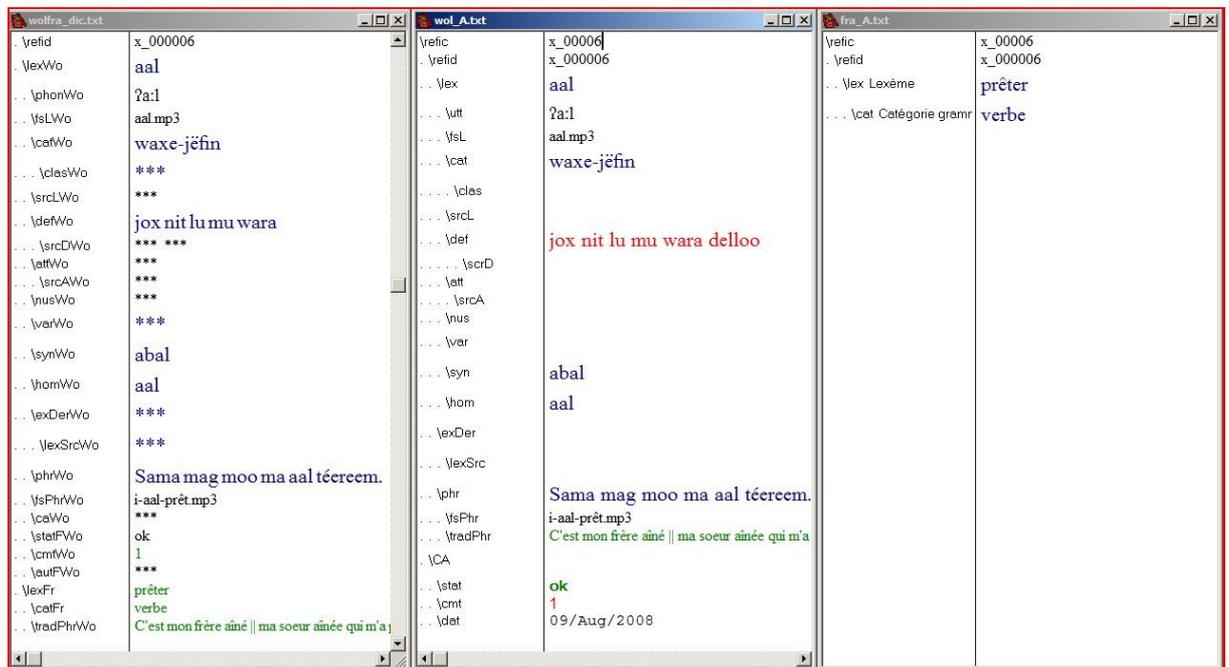


Figure 2

Ce nouveau schéma présente trois avantages indéniables par rapport au schéma initial :

- la possibilité de concevoir un dictionnaire uniquement monolingue sans modification du schéma ;
- la possibilité de réaliser un dictionnaire bilingue réellement « bidirectionnel », la bidirectionnalité ne résultant pas seulement de la possibilité d'apparier les tables monolingues, mais aussi et surtout de la possibilité pour l'utilisateur d'ajouter, soustraire et croiser à sa guise les champs d'information ;
- la possibilité pour les lexicographes de travailler en parallèle sur les différentes langues, là où le schéma antérieur imposait un travail ordonnancé de manière séquentielle.

<sup>16</sup>. Notons qu'au-delà du « handicap macrostructurel », nous n'abordons pas ici la question du « handicap politique » que constituerait ce qui pourrait être perçu comme un rapport de domination linguistique, à savoir la primauté d'une langue locale sur l'autre, par exemple du wolof sur les autres langues nationales du Sénégal.

Ce faisant, le modèle s'oriente désormais vers des dictionnaires bilingues qui sont le résultat de l'appariement de fiches monolingues. Or, il serait évidemment naïf d'imaginer qu'un dictionnaire bilingue est la somme de deux dictionnaires monolingues. Toutefois, la séparation des fiches par langue n'exclut aucunement (1) la possibilité pour l'utilisateur d'ajouter des champs au gabarit initial commun aux deux langues, utiles dans un dictionnaire bilingue et accessoires dans un dictionnaire monolingue et (2) d'opérer la sélection qui lui sied au sein des champs existants. Le modèle n'est donc pas universel, mais universalisable de par sa modularité. Par exemple, le projet entamé par Anna Marie Diagne, déjà évoqué ci-dessus, a conduit à ajouter un champ « domaine sémantique » inexistant dans notre modèle sans modifier en rien la macrostructure du dictionnaire.

### 3.3 Les champs de données destinés à la traduction

Le complément français du dictionnaire prévoyait initialement trois champs informatifs :

- traduction française du lexème wolof (lexème français) ;
- catégorie grammaticale (du terme français) ;
- traduction française de la phrase d'illustration wolof.

Au fil du travail lexicographique, il est apparu que des champs supplémentaires étaient indispensables. Même en nous confinant au modèle initial d'un « dictionnaire monolingue bilinguisé », deux catégories d'informations optionnelles sont apparues nécessaires pour décrire adéquatement certaines entrées, à savoir des données relevant soit de la définition soit de la « connotation ».

*Champ définitoire* : pour diverses raisons (dont celle de la maniabilité et du coût de production des dictionnaires imprimés), il existe souvent un hiatus entre le lexème proposé, qui intègre un trait définitoire, et l'illustration de son emploi. Ainsi, dans le *Dictionnaire wolof-français et français-wolof* de Jean-Léopold Diouf (2003), on trouve sous l'entrée wolof *baag* :

**baag** b- [ba:k] Seau pour puiser. *Boo demee ca teen ba, dinañu la abal baag* si tu vas au puits, on te prêtera un seau (Prov.) *Ku yàgg cib teen, baag fekk la fa* (litt. : qui reste longtemps à un puits, un seau t'y trouve) Tout vient à point à qui sait attendre. Ass. *goj b-*

et sous l'entrée en français *seau* :

**seau** n.m. 1. *siwo b-*. Mets de l'eau dans le seau *defal ndox ci siwo bi*. 2. ~ pour puiser *baag b-*. Si tu vas au puits, on te prêtera un seau *Soo demee ca teen ba, dinañu la abal baag*.

On constate que sous ces deux entrées, ce sont en réalité deux informations qui sont fournies, à savoir d'une part le lexème en tant que tel et, d'autre part, la lexie « en discours »<sup>17</sup>. En français, l'équivalent *seau pour puiser* comporte un trait définitoire – « pour puiser » – qui permet sa subordination à *seau*, lequel prend ainsi valeur d'hyponyme.

Notre dictionnaire informatisé étant un dictionnaire monolingue doté d'un complément bilingue, il nous a paru pertinent de proposer à l'avenir dans les fiches un champ de définition pour le français

<sup>17</sup>. Comme Jean Dubois *et al.* (2001), nous choisissons de distinguer ici le lexème, unité abstraite relevant de la langue et donc du lexique, et la lexie, unité fonctionnelle du discours, et donc du vocabulaire.

de manière à éviter un hiatus entre le lexème et la lexie de la phrase d'illustration tout en précisant via le champ « définition » qu'il s'agit d'un « seau à puiser ». La « modularité » du dictionnaire liée aux objectifs spécifiques poursuivis par l'utilisateur du dictionnaire trouve ici une belle illustration : alors que les deux langues disposent d'un champ de définition, le contenu même de ce champ visera dans le cas du wolof la complétude (dictionnaire monolingue) et dans l'autre, la mention d'un ensemble limité de traits pertinents en usage bilingue.

*Champ de « connotation »* : dans ce second cas, l'hiatus entre le lexème et la phrase d'illustration n'est pas liée à l'aspect définitoire de l'équivalent proposé, mais à la « distance » qui sépare l'univers de référence du wolof et l'univers de référence du français. Nous illustrons ici notre propos en prenant l'exemple du lexème wolof *labat* dans le dictionnaire bilingue de J.-L. Diouf (2003) :

**labat** [labat] v.t. Briguer ; chercher à obtenir. *Gan yooyu dañu doon labatsi jabar* ces visiteurs étaient venus faire une demande en mariage. *Dafay labat postu ministar* il brigue un portefeuille ministériel.

On constate que les équivalents proposés en français sont « briguer ; chercher à obtenir ». Ceci pose déjà un problème métalexigraphique, puisque *briguer* possède un sens plus spécifique que *chercher à obtenir*. Plus problématique est le fait que la traduction de l'une des deux phrases d'illustration (« ces visiteurs étaient venus me faire une demande en mariage ») n'utilise pas ces équivalents. Littéralement, la phrase signifie : « Ces visiteurs là étaient venus chercher une épouse »

<i>Gan</i>		visiteur(s)
<i>yooyu</i>		ceux-là
<i>dañu</i>		ils étaient
<i>labatsi</i>	<i>labat</i> = verbe + <i>si</i> = suffixe vénitif	venus chercher à obtenir
<i>jabar</i>		épouse

Le verbe *labat* implique une idée de négociation qui n'est plus habituelle pour un « francophone du Nord ». Celui-ci ne percevra pas de lien avec le verbe *briguer*, défini par le *Nouveau Petit Robert* (2009) comme « rechercher avec ardeur » et qui n'implique pas une idée de négociation.

On pourrait, certes, tenter de réorganiser l'entrée wolof en fonction de la perception du français, en distinguant davantage les acceptions, mais cela conduirait à conditionner l'usage aux perceptions européennes. En réalité, il manquera toujours un élément important pour qu'un locuteur francophone emploie correctement le terme *labat* dans son acception « chercher à obtenir ». Cet élément relève de l'aire culturelle dans laquelle s'inscrit le wolof au Sénégal, à savoir que la demande en mariage est, en principe, toujours faite par un homme et implique une négociation. Il existe, certes, une expression en français dont le sens semble se rapprocher du sens du terme en wolof, « chercher femme » (qui est du reste le terme proposé à cette date dans notre dictionnaire) mais il paraît indispensable de préciser l'univers culturel auquel l'expression se rapporte. Contrairement au premier cas visé plus haut, il ne s'agit pas, selon nous, d'une question de définition, mais bien d'une problématique de confrontation des univers culturels. Pour l'heure, nous avons choisi d'intituler « connotation » le champ qui permettra de décrire cette problématique, tout en ayant conscience que cet intitulé méritera d'être repensé sur la base d'une grande diversité de cas.

#### 4 EN GUISE DE CONCLUSION

Aussi disparates que puissent paraître les deux produits dictionnaires évoqués dans cette communication, ils posent tous deux les mêmes problématiques de conception des dictionnaires multilingues dans un cadre d'aménagement linguistique. La *B.D.T.* est fondée sur la reprise et

l'enrichissement des fiches de *France Terme* ; le dictionnaire wolof tente, lui, de tenir compte des lexicographies déjà publiées. Dans un cas comme dans l'autre se pose la question de la modification des données préexistantes, mais aussi de la compréhension de la méthodologie qui a présidé à leur constitution. Le travail dans un cadre multilingue devrait systématiquement conduire les lexicographes à bien préciser leurs choix et le statut donné à chaque langue. Dans un cas comme dans l'autre, on observe aussi un déséquilibre entre les langues traitées. Dans le projet sénégalais, ce déséquilibre, assumé au départ en faveur du wolof, semble devoir être repensé pour l'adjonction de nouvelles langues. Dans le cadre de la *B.D.T.* et, partant, de *France Terme*, il semble beaucoup plus complexe, les méthodes de constitution des nomenclatures semblant varier d'une langue à l'autre, quand elles n'ont pas éventuellement varié en fonction des époques et des domaines.

De manière générale, la question de la directionnalité de la traduction est souvent sous-estimée. Elle est rarement évoquée dans les titres des dictionnaires et la présence de plusieurs langues suffit amplement aux yeux de beaucoup à justifier leur nature bilingue ou multilingue sans que soit évoquée leur qualité mono-, bi- ou multidirectionnelle. Cette question est directement liée à la précédente, celle du déséquilibre entre les langues. Dans le cadre d'un dictionnaire multilingue, elle conduit souvent au choix plus ou moins avoué et conscient d'une langue-pivot censée contenir potentiellement les « dire » de toutes les autres. Dans le cas de la *B.D.T.*, on croit deviner que ce rôle est étrangement partagé entre le français et l'anglais. Il conviendrait, assurément, d'éviter que l'extension du dictionnaire wolof à d'autres langues du Sénégal ne débouche sur la même difficulté.

## BIBLIOGRAPHIE

Aguiche, 2007 : *Aguiche. Cent termes d'aujourd'hui recommandés par le Conseil supérieur de la langue française et extraits de la banque de données terminologique de la Communauté française de Belgique. Lexique quadrilingue français - anglais - néerlandais – allemand*, Bruxelles, Communauté française de Belgique.

Auroux (S.), 2000 : « Les langues universelles », dans, Auroux (S.), *Histoire des idées linguistiques, L'hégémonie du comparatisme*, tome 3, p. 377-396

Bowker (L.), 1998 : « Exploitation de corpus pour la recherche terminologique ponctuelle », dans Humbley (J.), *Terminotique et documentation, Terminologies nouvelles*, n° 18, juin 1998, p. 22-27.

Cissé (M.Th.), Diagne (A.M.), Muraille (P.) et Van Campenhoudt (M.), 2008 : « Mise au point d'une base de données lexicale multifonctionnelle : le dictionnaire unilingue wolof et bilingue wolof-français », dans Williams (G.), dir., *Actes des 5<sup>es</sup> Journées de linguistique de corpus (Lorient, 13 - 15 septembre 2007), Texte et corpus*, août 2008, n° 3, p. 163-170.

Cisse (M.Th.), Mbodj (Ch.), Van Campenhoudt (M.) et Wane (M.), 2004 : « Expérimentation de normes de balisage en langues partenaires », dans *Actes des Premières Journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue « Penser la Francophonie, concepts, actions et outils linguistiques »*, Université de Ouagadougou, 31 mai - 1<sup>er</sup> juin 2004, Paris, Éditions des archives contemporaines et Agence universitaire de la francophonie, p. 77-88.

Depecker (L.), 2001 : *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin et Larousse/HER.

Diouf (J.-L.), 2003 : *Dictionnaire wolof-français et français-wolof*, Paris, Khartala.

Dubois (J.) *et al.*, 2001 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse et Bordas.

Hausmann (F.J.) *et al.*, éd. : 1989-1991 : *Wörterbücher: Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionnaires : Encyclopédie internationale de lexicographie*, 3 tomes, Berlin et New York: Walter de Gruyter.

ISO 12 620, 1999 : *Aides informatiques en terminologie – Catégories de données*, Genève, Organisation internationale de normalisation.

ISO 16 642, 2003 : *Computers Applications in Terminology - Terminological Markup Framework*, Genève, Organisation internationale de normalisation.

Lenoble-Pinson (M.), 2006 : « Terminologie franco-belge. De baladeur à voyageur et du *Journal officiel de la République française* à la Communauté française de Belgique », dans Bracops (M.), *et al.*, éd., 2006 : *Des arbres et des mots. Hommage à Daniel Blampain*, Bruxelles, Éditions du Hazard, p. 125-144.

Lyons (J.), 1970 : *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse (Langue et langage).

Marello (C.), 1996 : « Les différents types de dictionnaires bilingues », dans Béjoint (H.) et Thoiron (Ph.), dir., *Les dictionnaires bilingues*, Louvain-la-Neuve, Duculot et Montréal, AUELF-UREF (Champs linguistiques – Recueils), p. 31-52.

Ménard (L.) *et al.*, 1994 : *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière anglais-français avec index français-anglais*, Montréal et Toronto, Institut canadien des comptables agréés.

Pearson (J.), 1998 : *Terms in Context*, Amsterdam, John Benjamins Publishing.

Quemada (B.), 1967 : *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863). Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Bruxelles et Montréal, Didier.

Van Campenhout (M.), 1996 : « Réseau notionnel, intelligence artificielle et équivalence en terminologie multilingue : essai de modélisation », dans Clas (A.), Thoiron (Ph.) et Béjoint (H.), éd., *Lexicomatique et dictionnaires, IV<sup>es</sup> journées scientifiques du réseau thématique Lexicologie, terminologie, traduction, Université Lumière (Lyon II), 28-30 septembre 1995*, Montréal, AUELF-UREF et Beyrouth, F.M.A., p. 281-306.

Van Campenhout (M.), 2001 : « Pour une approche sémantique du terme et de ses équivalents », dans *International Journal of Lexicography*, septembre 2001, vol. 14, n° 3, p. 181-209.

Van Gysel (B.), 1995 : *Particularités du français de Belgique en langues de spécialité. Rapport de synthèse. Recherche menée avec l'appui du service de la langue française du ministère de la Culture et des Affaires sociales*, Bruxelles, Institut supérieur de traducteurs et interprètes (Termisti), photocopié.

Van Gysel (B.), 1997 : « Enquête sur les particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité », dans *Terminologies nouvelles*, n° 16.